



Procès-verbal de consultation écrite faisant suite à l'Assemblée Générale  
du 31 mars 2017

<b>Date / Heure de lancement</b>	25 avril 2017 à 12H30
<b>Date / Heure de clôture</b>	09 mai 2017 à 12H30
<b>Objet de la consultation</b>	Approbation de la convention constitutive modifiée du GIP PROM après avis du Contrôleur Budgétaire en Région (Direction Régionale des Finances Publiques).
<b>Membres consultés</b>	100% - 10/10 – 59 VOIX
<b>Résultats</b>	<b>POUR</b> : 10/10 (1 retour mail, 9 approbations tacites) <b>CONTRE</b> : 0/10 <b>ABSENTION</b> : 0/10
<b>CONCLUSION</b>	<b>Consultation FAVORABLE</b>  <ul style="list-style-type: none"><li>- Un arrêté sera pris par le DGARS pour approbation de la convention constitutive modifiée qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.</li><li>- Le directeur du GIP est chargé d'organiser auprès des membres le circuit signature de la convention modifiée.</li></ul>

Il est dressé le présent procès-verbal qui sera adressé aux intéressés et publié sur le site internet [www.cancer-martinique.fr](http://www.cancer-martinique.fr)

Fort-de-France, le 10/05/17

Le président

P/ le Directeur Général de l'ARS  
Le Directeur de la Stratégie



Elie BOURGEOIS

M. Elie BOURGEOIS